



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINIERS
AYANT TENU SCÉANCE LE MERCREDI 06 AVRIL 2022**

(Convocation du 31mars 2022)

PRÉSENT(E)S : Bénédicte BOURDEREAU, Arnaud DEMUTH, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Julie JAMAIN, Amélie LACOMBE, Vincent MARTIN, Vincent POHIN, Philippe PLAT, Odile ROCHARD, Jacky SURREAU.

- Secrétaires de Mairie : Madame Karine BARBOSA, Madame Karen DARTRAT RAFFIER.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR : Mélanie COSTE, Lucie MINOT, Danielle LAVAU, Eddy PICAUD.

- Les votes porteront sur 15 suffrages.

PUBLIC : 5 personnes présentes dans la salle.

DOCUMENTS FOURNIS : La convocation. Le tableau des taux 2021.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrice DEMUTH.

- Ouverture de la séance à 18h 34.

2. APPROBATION du PV du Conseil du 03 mars 2022

- Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATIONS (9 votes ont été réalisés à mains levées. 'le vote des taux d'imposition 2022' a été réalisé à scrutin secret. Trois Conseillers, membres du bureau de l'ACCA de Liniers n'ont pas pris part au vote de la subvention allouée à leur association.

3.1 : Affectation du résultat de la commune pour l'année 2021. (Présentations faites par M. Vincent MARTIN).

Les résultats présentés sont en corrélation avec les délibérations précédentes prises au Conseil du 03 mars 2022 :

	Recettes	Dépenses	Résultats net
Fonctionnement	502 353.57 €	351 698.51 €	150 655.06 €
Investissement	79 714.16 €	89 538.93 €	- 9 824.77 €

Vote pour, à l'unanimité pour le report de ces résultats 2021 au budget 2022.

3.2 : Modification de la délibération N°4 concernant le RIFSEEP. (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

Pour rappel : Le RIFSEEP est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Lors du Conseil du 20 janvier 2022, une délibération avait été prise, concernant l'augmentation des plafonds pour les catégories C et B.

Hors, après contrôle de légalité par la Préfecture, dans la rédaction de la dite délibération à l'alinéa D, il apparaît une coquille qui doit être modifiée en conséquence.

Vote : 14 voix pour, une abstention.

3.3 : Modification de la délibération N°2 concernant la demande DETR : Restauration maison communale. (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

Au fur et à mesure de l'avancement des projets d'investissements, les demandes de DETR et DSIL varient inéluctablement en fonction de la réception des devis demandés aux entreprises. Devis initialement valables 3 mois, mais suite aux événements que tout le monde connaît, les prix, augmentant drastiquement, la plupart de ces devis ont une validité réduite à 15 jours.

En fonction de ces inconvénients, les instances préfectorales nous demandent de modifier les délibérations déjà prises en tenant compte des nouveaux prix.

Nouveau prix à prendre en compte : 56 232.57 € HT

Pour ACTIV volet 3 : même si ACTIV volet 3 propose une aide sous la forme d'une dotation annuelle pour la réalisation des projets d'intérêt local, les chiffres doivent être en cohérence avec les nouveaux devis.

Vote pour à l'unanimité.

3.4 : Modification de la délibération N°3 concernant la demande DETR : Rénovation cantine scolaire. (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

Argumentaire idem alinéa 3.3 ci-dessus.

Nouveau prix à prendre en compte : 10 366.14 € HT

Idem pour ACTIV volet 3.

Vote pour à l'unanimité.

3.5 : Vote des taux d'imposition 2022. (Présentation faite par M. Pascal FAIDEAU).

En 2017, les dotations de fonctionnement attribuées par l'État étaient d'un montant de 151 000.00 €. 4 ans plus tard, en 2021, ces mêmes dotations ont été de 80 000.00 € ; soit 71 000.00 € de moins versus 2017, représentant une diminution de 47%.

Pour combler partiellement ces manques de finance, on puisait dans le fond de roulement d'une année sur l'autre (voir affectation des résultats au chapitre 3.1), mais malheureusement fondant comme neige au soleil. Ce qui, par conséquence, à fonctionnement augmentant inévitablement (inflation), ampute aussi gravement le budget d'investissement.

Les Conseillers financiers de GPCU ont réalisé récemment un audit budgétaire de la commune. Il s'avère que la gestion financière de Liniers est irréprochable depuis les trois dernières mandatures étudiées, incluant la mandature en cours. Nous avons également cherché, ensemble, qu'elles étaient les pistes potentielles d'économie. Pistes qui s'avèrent peu nombreuses et seulement à la marge, mais qui seront néanmoins appliquées dès 2022.

Le résultat global de cet audit est que, par projection, en 2024, sans apport de recettes complémentaires, nous ne pourrions pas équilibrer le budget de fonctionnement, sauf à diminuer fortement les charges récurrentes qui mettraient peu à peu notre commune dans un état apathique interdisant toute prospective.

Pour ne pas en arriver à ces extrêmes, les seuls leviers restant à notre disposition pour équilibrer les recettes et les dépenses de fonctionnement sont d'une part, la restauration par l'État d'un niveau de dotations de fonctionnement tel qu'il était en 2017 et bien sûr, indexé sur l'inflation ; et d'autre part, par une augmentation des taxes foncières FB de 6.05 points et FNB de 5.16 points, soit une augmentation moyenne de 9.60 € par mois, qui nous permettrait d'assurer l'avenir proche plus sereinement avec un apport de recette moyenne de 33 900.00 €.

Étant donné que d'autres communes voisines utilisent le même levier pour éviter un défaut de paiement à terme, Liniers restera encore dans le peloton de tête des communes les moins taxées et sera encore attractive pour qui veut s'installer. Il faut aussi se rappeler que la commune n'a augmenté les taxes foncières qu'une seule fois (1.5 point en 2013) en 30 ans.

Monsieur le Maire ajoute que si l'État voulait enfin comprendre les difficultés financières des « petites communes rurales », l'augmentation que nous faisons aujourd'hui sur les taxes foncières pourrait être réversible ou à minima diminué.

Sans attendre les réponses du courrier circonstancié de M. le Maire à M. le Préfet avec copies aux élus locaux (Député, Sénateur, Président du département, Présidente de l'AMF de la Vienne, Présidente de GPCU), il a été proposé au Conseil, l'augmentation des taxes foncières FB et FNB telle que définie plus haut.

Le vote à scrutin secret ayant été sollicité par un élu : Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les 11 conseillers municipaux présents ayant manifesté clairement leur position en ne s'exprimant pas contre le type de vote sollicité, la consultation s'est alors déroulée par un vote à bulletin secret.

Vote : 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

3.6 : Demande de subvention par le CCAS pour l'année 2022. (Présentation faite par Mme Julie JAMAIN).

Mme. Julie JAMAIN nous expose les difficultés « COVID » subies ayant entraîné des annulations de manifestations prévues dans le cadre des actions du CCAS. En espérant ne pas retomber dans les mêmes vicissitudes en 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Liniers, désireux de mettre en œuvre plus de solidarité en allouant une part plus importante au soutien des familles les plus fragiles de la commune demande une subvention de 2 500.00€ pour son fonctionnement.

Vote pour à l'unanimité.

3.7 : Subventions allouées aux associations par la commune pour l'année 2022. (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

Associations ayant demandé une subvention par courrier et ne bénéficiant d'aucune autre aide de la commune.

Association	montant	Vote pour	Vote contre	Abstention
ADMR	550.00 €	15	0	0
ACCA (vote sur 12 suffrages)	400.00 €	12	0	0
Chambre des métiers	150.00 €	14	0	1
ESSI	350.00 €	15	0	0
VMS	200.00 €	14	0	1
Secours catholique	0.00	11	4	0
FSL	0.00	15	0	0
Association union sportive Chauvigny	0.00	15	0	0
Hôpital pour les enfants	0.00	10	0	5

Total des subventions accordées : 1 650.00 € en 2022 versus 2 500.00 € en 2021

3.8 : Cession des terrains du Lotissement du Calvaire N°2 au budget annexe (Présentation faite par M. Vincent MARTIN et M. Pascal FAIDEAU)

Ambiguïté sur la valeur initiale des terrains soulevée par Mme Micaud de la Trésorerie de Poitiers permettant de calculer le montant de TVA sur la marge.

En conséquence, par manque d'éléments pour délibération, sujet reporté au 21 avril. Approuvé à l'unanimité.

3.9 : Vote du budget primitif communal de l'année 2022 (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

Explication chapitre par chapitre par Vincent Martin. Voir tableau synthétique joint en annexe.

Recettes de fonctionnement : 530 373.00 €

Dépenses de fonctionnement : 530 373.00 €

Recettes d'investissements : 148 361.24 € (hors DETR, hors DSIL et hors ACTIV3)

Dépenses d'investissements : 148 361.24 €

Vote pour à l'unanimité.

3.10 : Vote du budget annexe primitif du lotissement du Calvaire N°2 de l'année 2022 (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

Ce budget annexe primitif étant des écritures d'ordre, n'aura d'intérêt que lorsque la totalité des ventes des terrains seront soldées et transférées au budget communal.

Un versement de 40 150.00 € au budget primitif communal, en recettes de fonctionnement, correspondant à la vente du terrain N°3 du lotissement a été patronné par Mme Micaud de la Trésorerie de Poitiers.

Vote pour à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES :

4.1 : Permanences des élections présidentielles (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

<i>1^{er} tour- 10 Avril 2022</i>	Nom 1	Nom 2	Nom 3
8h-11h	Vincent Pohin	Amelie Lacombe	Eddy Picaud
11h-14h	Arnaud Demuth	Bénédicte Bourdereau	Lucie Minot
14h-17h	Danielle Lavau	Philippe plat	Jacky Surreau
17h-19h	Patrice Demuth	Julie Jamain	Vincent Martin
Dépouillement Bureau	Patrice Demuth	Pascal Faideau	Vincent Martin
Dépouillement Assesseur	Candice Chasseport	Daniel Caillaud	Marie Claude Accouri

<i>2^e tour- 24 Avril 2022</i>	Nom 1	Nom 2	Nom 3
8h-11h	Pascal Faideau	Mélanie Coste	Jacky Surreau
11h-14h	Bénédicte Bourdereau	Odile Rochard	Philippe Plat
14h-17h	Patrice Demuth	Jacky Surreau	Vincent Martin
17h-19h	Danielle Lavau	Vincent Martin	Julie Jamain
Dépouillement Bureau	Pascal Faideau	Vincent Martin	Patrice Demuth
Dépouillement Assesseur	Candice Chasseport	Marie Claude Accouri	Martine Guichardet

4.2 : Renouvellement du contrat de Fabrice AUGÉ. (Présentation faite par M. Vincent MARTIN).

Renouvellement fait jusqu'en mars 2023 (1 an au lieu de 6 mois prévus initialement).

- Fin du Conseil : 20h 55
Durée du Conseil : 2h 21

Patrice DEMUTH – adjoint
Le 14 avril 2022

Commune de Liniers 86800

Mairie de LINIERS
BP 2022

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	138 491,68		138 491,68	0,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	43 400,00		43 400,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	65 651,50		65 651,50	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	28 000,00		28 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 350,00		1 350,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 600,00		130 600,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 000,00		2 000,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	128 600,00		128 600,00	0,0
014 - Atténuations de produits	28 160,00		28 160,00	0,0
66 - Autres charges de gestion courante	106 800,00		106 800,00	0,0
68 - Charges financières	1 000,00		1 000,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	8 000,03		8 000,03	0,0
Total dépenses réelles	410 961,63		410 961,63	0,0
Total dépenses d'ordre	119 421,47		119 421,47	0,0
Total dépenses de fonctionnement	630 373,00		630 373,00	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2022			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	100,00		100,00	0,0
73 - Impôts et taxes	248 313,00		248 313,00	0,0
74 - Dotations, subventions et participations	119 829,00		119 829,00	0,0
76 - Autres produits de gestion courante	4 600,00		4 600,00	0,0
77 - Produits exceptionnels	10 000,00		10 000,00	0,0
013 - Atténuations de charges	9 000,71		9 000,71	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	140 830,29		140 830,29	0,0
Total recettes réelles	630 373,00		630 373,00	0,0
Total recettes de fonctionnement	630 373,00		630 373,00	0,0

Mairie de LINIERS
BP 2022

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
0145 - Aménagement ancienne poste	72 000,00	0,00	72 000,00		0,00	0,00	0,00
2313 - Constructions	72 000,00		72 000,00				
0146 - Achat de matériel roulant	1 900,00	0,00	1 900,00		0,00	0,00	0,00
21578 - Autre matériel et outillage de vo	1 900,00		1 900,00				
0147 - Aménagement City Stade	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2181 - Install.générales,agencement & a	10 000,00		10 000,00				
0148 - Restauration cantine scolaire	12 316,47	0,00	12 316,47		0,00	0,00	0,00
2313 - Constructions	12 316,47		12 316,47				
TOTAL OPERATIONS	96 216,47	0,00	96 216,47	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
TOTAL NON INDIVIDUALISE	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	96 216,47	0,00	96 216,47	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0,00	0,00	0,00
001 - Déficit d'investissement reporté	9 824,77		9 824,77	021 - Virement de la section de fonctionne	115 081,50		115 081,50
1641 - Emprunts en euros	15 000,00		15 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisat	4 715,00		4 715,00
276348 - Autres communes	27 320,00		27 320,00	10222 - FCTVA	12 203,00		12 203,00
				1068 - Excédents de fonctionnement cap	9 824,77		9 824,77
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 137,00		2 137,00
				2802 - Frais liés doc. urbanisme & numérif	2 026,20		2 026,20
				28041512 - Bâtiments et installations	690,83		690,83
				280421 - Biens mobiliers, matériel et étu	110,04		110,04
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	52 144,77	0,00	52 144,77	TOTAL RECETTES FINANCIERES	148 361,24	0,00	148 361,24
TOTAL INVESTISSEMENT	148 361,24	0,00	148 361,24	TOTAL INVESTISSEMENT	148 361,24	0,00	148 361,24